

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2890

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Alcentra ECOF S.à r.l.	138685	Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.	138675
Arcanum Investors (SFP) S.A.	138679	Praxis Luxembourg S.A.	138675
Austin Friars S.à r.l.	138685	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	138676
Barclays Bedivere Investments S.à r.l. ..	138720	QFI Luxembourg S.à r.l.	138676
B&J Engineering	138680	Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.	138676
B - Tel Trading S.A.	138680	Radar Executive S.A.	138677
Butterfly Participation S.A.	138688	Riverwells Investments S.A.	138678
CA Animation	138689	Riverwells Investments S.A.	138678
Capital Invest Luxe S.A.	138689	SDV (Luxembourg) S.A.	138676
Dawn Finance Sarl	138689	Shore Acres S.à r.l.	138679
Digital Services XXIV S.à r.l.	138689	Software Development Services SA	138720
Doosan Power Systems S.A.	138697	Tancrede S.A.	138677
East Capital (Lux)	138686	Taranis Securities S.A.	138677
Famiantro Lux	138696	TCC Two Continents Capital S.A.	138675
Global Holding Investment S.A.	138684	The Key S.à r.l.	138688
Greenerco S.A.	138694	Third Eye Capital Credit Opportunities S.à r.l.	138679
HenDéco sarl	138683	Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.	138695
Holstar Holding S.A.	138680	Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l. ..	138680
HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.	138694	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	138681
Induco Holdings S.à r.l.	138696	Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l.	138685
International Chemistry Association S.A.	138690	Transtrend Equity Strategies	138684
International Chemistry Association S.à r.l.	138690	Tyack S.A.	138682
Kandéo SICAV - SIF SCA	138682	VAH Private Equity SICAV	138679
Koch Transporte S.à r.l.	138674	Valhalla I S.A.	138678
Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l.	138686	Vantico International S.à r.l.	138678
Live Nation Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.	138695	Vaplux S.A.	138678
MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l.	138687	Versailles III	138688
NBIM Louis S.à r.l.	138674	VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A. ..	138687
Neurocom Luxembourg S.A.	138687	Wisley S.A.	138681
Northam CCPF PropCo BTS (2) S.à r.l.	138674	Zeta Holdings Luxembourg S.A.	138697
Odier Property S.A.	138674	Ziefer	138688
Orlanne S.A.	138675		

Koch Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.346.

Durch Beschluss vom 7. August 2014 wurde das Mandat des Herrn Frank Josef Breidenbach als Geschäftsfuehrer wird mit sofortiger Wirkung widerrufen, Frau Katherina Koch, wohnhaft in 43 Im Moehn, D-54298 Welschbillig sowie Frau Stephanie Berg, wohnhaft in 5A Jakobstrasse D-54636 Meckel wurden als neue Geschäftsfuehrerinnen mit sofortiger Wirkung fuer eine unbegrenzte Zeit bestellt. Die Gesellschaft wird in allen Faellen rechtsgueltig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer Geschäftsfuehrerin.

Luxemburg, den 8/8/2014.

Référence de publication: 2014130164/13.

(140147566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Northam CCPF PropCo BTS (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.465.

Les comptes annuels pour la période du 08 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130216/11.

(140147119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Odier Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2014

A démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130234/19.

(140147750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.745.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014130222/11.

(140147430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Orlanne S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.325.

Nathalie CRAHAY, expert-comptable sous autorisation d'établissement n°00054470-0 ayant son adresse professionnelle au 14, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg, dénonce le siège social de la Société Anonyme ORLANNE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.325 avec effet au 01.01.2014 de sa domiciliation à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Nathalie Crahay.

Référence de publication: 2014130239/12.

(140147285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.006,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2529 du 11 octobre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014130242/15.

(140147763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Mr. Robert Kimmels

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014130257/12.

(140147658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

TCC Two Continents Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.265.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon mandat de Commissaire aux Comptes de la société TCC Two Continents Capital S.A. avec effet au 7 août 2014.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2014.

C.A.S. Services S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2014130353/15.

(140147685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.150,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140116723 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 9 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014130261/15.

(140147341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.951.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014130271/10.

(140147706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

QFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.445.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juillet 2014

1. M. Enrique RUIZ a démissionné de son mandat de gérant B

2. M. Jean-Christophe-DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

3. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

4. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour QFI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130272/19.

(140147450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R.C.S. Luxembourg B 22.706.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131540/9.

(140148651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 juillet 2014

Démission de Monsieur Ralph Diseviscourt au poste d'Administrateur de catégorie B de la Société.

Nomination de Monsieur Louis Macalli, né le 25/08/1969 à Namur et demeurant professionnellement au 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B de la Société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Reconduction du mandat des administrateurs de catégorie A suivants:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, né le 14/03/1973 à St Avoild (France) et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur Jean-Marc Van Oldeneel, né le 23/04/1960 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Reconduction du mandats des administrateurs de catégorie B suivant:

Monsieur Patrick Casters né le 04/01/1967 à Saint-Trond (Belgique) et demeurant professionnellement au 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs de catégorie A et B sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Reconduction du mandat du Réviseur d'entreprises agréée Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour: Taranis Securities S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014130324/29.

(140147776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANCREDE S.A.

Référence de publication: 2014130350/10.

(140147772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

—
Une liste de signatures autorisées de la société Radar Executive S.A. en fonction au 1^{er} juillet 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014130273/13.

(140147683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 décembre 2013

Cinquième Résolution

Les actionnaires ont approuvés le renouvellement des mandats de Madame Carine Claeys et de Monsieur Rudi Pauwels en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2014130282/12.

(140147293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 7 août 2014

Troisième Résolution

Les actionnaires ont approuvés le renouvellement de Monsieur Alberto Morandini en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2018.

Référence de publication: 2014130283/11.

(140147382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130381/9.

(140147292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Vaplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.351.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130388/9.

(140147416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Valhalla I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.244.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 de Valhalla I S.A. (en liquidation) (rectificatif des comptes déposés en date 30 juillet 2014 sous la référence L140134987) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la société Valhalla I S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014130378/13.

(140147586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Shore Acres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.342.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 169.705.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 5 août 2014 que:

- La démission de M. Olivier LIEGEOIS, en qualité de gérant de classe B, en date du 5 août 2014, a été acceptée;
- A été nommé en tant que gérant de classe B, avec effet au 5 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130315/16.

(140147478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Arcanum Investors (SFP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 179.217.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130437/9.

(140148087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Third Eye Capital Credit Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.046.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014130327/12.

(140147781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

VAH Private Equity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.887.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 2 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de
 - Monsieur Silvan TRACHSLER
 - Monsieur Friedrich-Wilhelm FLOREN
 - Monsieur Nico THILL

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

2. de renouveler le mandat de BDO Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132175/17.

(140149773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130465/9.

(140148366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

B&J Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 169.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130467/9.

(140148375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Holstar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.158.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Administration de la Société tenue en date du 25 juillet 2014

Il a été décidé

- de nommer Christian Thiéblot, Dirigeant de Sociétés, né le 4 octobre 1944 à Alger (Algérie), demeurant 15 route de Corsy, CH-1093 La Conversion (Suisse), en qualité d'Administrateur-Délégué de la Société dont le mandat arrivera à échéance avec son mandat d'Administrateur.

La Société est engagée par la signature individuelle du Délégué du Conseil conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014131307/17.

(140148650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.669.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 juin 2012, sous le numéro 120101019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130332/19.

(140147486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 juillet 2012, sous le numéro L120127213.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130333/19.

(140147482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2014 à 10:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Matthijs BOGERS, en tant qu'Administrateur, Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration de la société a été acceptée avec effet au jour de ladite assemblée;

- La démission de M. Stéphane HEPINEUZE, en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la société a été acceptée avec effet au jour de ladite assemblée;

- La démission de Melle. Mombaya KIMBULU, en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la société a été acceptée avec effet au jour de ladite assemblée;

En outre il résulte également dudit procès-verbal, que:

- Monsieur Fabio Mastro Simone, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé Administrateur et Administrateur délégué de la Société;

- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé Administrateur et Administrateur délégué de la Société;

- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan, (Italie), résidant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé Administrateur et Administrateur délégué de la Société;

- Les mandats des Administrateurs et Administrateurs délégués arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Wisley S.A.

Représentée par M. Fabio Mastro Simone

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014129848/32.

(140146713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Tyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 77.590.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 14 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

* Madame Christelle MATHIEU née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130372/16.

(140147605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Kandéo SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.602.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2014

(...)

Résolutions

Première Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion du General Partner de la Société pour la période entre le 1^{er} Janvier 2013 et le 31 Décembre 2013.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport de l'auditeur indépendant de la Société sur les comptes annuels pour la période entre le 1^{er} Janvier 2013 et le 31 Décembre 2013.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels audités pour la période entre le 1^{er} Janvier 2013 et le 31 Décembre 2013.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale confère décharge au General Partner de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2013 et le 31 Décembre 2013.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du liquidateur de la Société (KANDEO GENERAL PARTNER Luxembourg S.à rl) sur la répartition des actifs de la Société.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport de l'auditeur indépendant sur la liquidation (KPMG Luxembourg S.à rl) signé le 19 Juin 2014.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de liquidation audités.

Huitième Résolution

L'assemblée générale octroi la décharge au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de la liquidation de la Société.

Neuvième Résolution

L'assemblée générale décide de distribuer les actifs de la liquidation, comme prévu dans les comptes de liquidation audités, aux actionnaires de la Société sur une base proportionnelle et décide de compléter la liquidation de la Société.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale décide que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société pour une période d'au moins cinq ans.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale décide que les fonds, dont la distribution aux créanciers et aux actionnaires de la Société, qui n'ont pas pu être distribués seront déposés à la Caisse de consignation en conformité avec les statuts de la Société.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014130159/46.

(140147489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

HenDéco sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3566 Dudelange, 2, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 168.799.

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Henrique Manuel DE SOUSA CRAVEIRO, salarié, né à Sebal/Condeixa A Nova (Portugal) le 21 mai 1967, demeurant à L-2130 Luxembourg, 35, boulevard Dr Charles Marx.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit:

- qu'il est le seul associé de la société HenDéco S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte notarié en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1474 du 13 juin 2012, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 mars 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1470 du 6 juin 2014.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2130 Luxembourg, 35, boulevard Dr Charles Marx, à L-3566 Dudelange, 2, Rue Robert Schuman.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. M. DE SOUSA CRAVEIRO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34191. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014130121/37.

(140147136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Global Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.761.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 août 2014 que

1. Monsieur Benoît BAUDUIN, a été révoqué de son poste d'administrateur de de catégorie A la Société avec effet immédiat;

2. A été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années:

- Monsieur Magsud AHMADKHOV, né le 5 juin 1978 à Bakı (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131274/16.

(140149011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.012.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The appearer has required the undersigned notary to state the following:

The extraordinary reconvened general meeting of the shareholders of Transtrend Equity Strategies (hereinafter referred as "the Company"), société d'investissement à capital variable, with registered office at 5, allée Scheffer, L -2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 132 012, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 20, 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2467 dated October 31, 2007, held before the undersigned notary on the 18th June 2014,

has resolved:

- to amend and to restate the Articles of Incorporation in the form filed with and approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF"), in the form below, subject to the authorisation of Transtrend B.V. as alternative investment fund manager by the Netherlands Authority for the Financial Markets and its subsequent appointment as the alternative investment fund manager of the Company.

- to authorise Mr Yannick Deschamps, prenamed, to appear before notary upon receipt of the authorisation of Transtrend B.V. as alternative investment fund manager by the Netherlands Authority for the Financial Markets and its subsequent appointment as the alternative investment fund manager of the Company, in order to fix the effective date of the amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

The appearer then declares that Transtrend B.V. has received the authorization as alternative investment fund manager so that the effective date of the amendment and restatement of the Articles of Incorporation is fixed at the 25th July 2014.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36404. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130343/38.

(140146436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Austin Friars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.907.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 7 décembre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Austin Friars S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014131685/14.

(140149759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.008.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 13 juin 2013, sous le numéro L130095717.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014130335/19.

(140147440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Alcentra ECOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.842.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 18 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 18 août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société en remplacement de Monsieur Philip Godley démissionnaire avec effet au 18 août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014131028/19.

(140148533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014131365/14.

(140149037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.268.

Replace the version filed on 9 July 2014 number L140116468

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated 14 May 2014

Approval of the resignation of Mrs. Karine Hirn as Director effective as at 13 February 2014.

Approval of the cooptation of Mr. Jérôme Wigny as Director as of 7 March 2014 in replacement of Mrs. Karine Hirn.

Approval of the resignation of Mrs. Ann Charlotte Lawyer as Director effective as of 13 February 2014.

Approval of the cooptation of Mrs. Louise Hedberg (33 Kungsgatan -1193 Stockholm - Sweden) as Director effective as of 14 May 2014.

Re-appointment of the Directors for the ensuing year:

Messrs Paul Carr
Peter Elam Hakansson
Albin Rosengren
Jérôme Wigny
Mrs. Louise Hedberg

Re-appointment of the Authorised Independent Auditor, KPMG Luxembourg S.à.r.l. for a new period of one year.

Suit la traduction française

Remplace la version déposée le 9 juillet 2014 référence L140116468

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 14 mai 2014

Approbation de la démission de Mme Karine Hirn comme administrateur avec effet au 13 février 2014.

Approbation de la cooptation de M. Jérôme Wigny comme administrateur avec effet au 7 mars 2014 en remplacement de Mme. Karine Hirn.

Approbation de la démission de Mme. Ann Charlotte Lawyer comme administrateur avec effet au 13 février 2014.

Approbation de la cooptation de Mme. Louise Hedberg (33 Kungsgatan -1193 Stockholm - Suède) comme administrateur avec effet au 14 mai 2014

Renouvellement des administrateurs pour l'exercice social suivant:

Messieurs: Paul Carr
Albin Rosengren
Jérôme Wigny
Peter Elam Hakansson (Administrateur - président)
Madame Louise Hedberg

Renouvellement du réviseur d'entreprise indépendant KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour l'exercice social suivant.

Pour EAST CAPITAL (LUX)

Référence de publication: 2014130046/38.

(140147340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

VIRGIAN TRUST HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14.08.2014.

Référence de publication: 2014130392/10.

(140147323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014130189/12.

(140147370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Neurocom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.198.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs a été fixé à 4 (quatre) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).
- 2) A été désigné comme administrateur Monsieur Spyros Oikonomopoulos, informaticien, né à Hanovre (Allemagne) en date du 27 septembre 1973, demeurant professionnellement en Grèce, 15233 Halandri, Vasileos Pirrou 1.
- 3) La société EXCELIA Management Services S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-4011 ESCH/ALZETTE, 57, rue de l'Alzette, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 105.273 est désignée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société PROGNOSIS BUSINESS CENTER SA, avec effet rétroactif au 8 avril 2013.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
- 5) L'assemblée générale a autorisé la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la société.

En date du même jour, le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le Conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Apostolos Chatzimanikatis, de son mandat d'administrateur-délégué,
- 2) Monsieur Frédéric Hernu, informaticien, demeurant à B-4700 AMEL, 11, Kappellenstrasse, a été désigné comme administrateur-délégué ayant le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour toutes les opérations courantes dans le cadre de la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la société

Me David YURTMAN

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014130223/32.

(140147417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

The Key S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.
R.C.S. Luxembourg B 158.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130932/9.

(140148000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Ziefer, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden-Powell.
R.C.S. Luxembourg E 2.592.

Les associés de la société civile immobilière ZIEFER informent que sa gérante, Josyane Poreye, est depuis le 1^{er} Juillet 2014 domiciliée 99 Boulevard Baden-Powell à L-1211 Luxembourg.

J. Poreye
Gérante

Référence de publication: 2014130993/11.

(140148292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Versailles III, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.198.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014130971/13.

(140148085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Butterfly Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.434.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2014 que

- Les démissions de M. Olivier LIEGEOIS et M. Luc GERONDAL, administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

* (i) Mme Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) P.A.L Management Services S.à.r.l, régie par le droit luxembourgeois et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B145164 et ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

M. Marc CHONG KAN né le 24 août 1964 à Paris (France) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg étant le représentant permanent de P.A.L Management Services S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133576/21.

(140151642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Capital Invest Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.117.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL INVEST LUXE S.A.

Référence de publication: 2014133597/10.

(140152198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Dawn Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.702.715,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2014. Signature.

Référence de publication: 2014133620/10.

(140151937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7347 Steinsel, 21A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 113.856.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 octobre 2013 à 11h00 au siège social à Steinsel

Cinquième résolution:

L'assemblée décide par ailleurs de prolonger la mission du réviseur d'entreprises, la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, sise 1 rue Pletzer à L-8080 Bertrange, pour une nouvelle période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Cette résolution est mise au vote et recueilli l'unanimité

Référence de publication: 2014133594/14.

(140151548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Digital Services XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.451.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 21 août 2014, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet AG, a transféré une (1) des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt), une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstrasse, 10117 Berlin, Allemagne et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 126893 B.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Rocket Internet AG	12.499 parts sociales
Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt)	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Digital Services XXIV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014133625/20.

(140151576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**International Chemistry Association S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. International Chemistry Association S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.839.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l'"Assemblée"), de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg. "International Chemistry Association S.A. ", établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.839, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 du 3 décembre 1988,

et dont les statuts, (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 7 décembre 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 682 le 9 avril 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mademoiselle Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Changement du nom de la Société en "International Chemistry Association S.à r.l. ".

3. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La société pourra également fournir des services administratifs et de conseils à ses filiales. "

4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec décharge;

5. Refonte complète des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles;

6. Nomination d'un ou plusieurs gérants de la Société et détermination de la durée de son (ses) mandat(s) et pouvoir de signature;

7. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par la mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans modification de ses éléments essentiels, comme l'objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Par conséquent, les sept mille (7.000) actions actuelles sont remplacées par sept mille (7.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi au 21 juillet 2014 et par une déclaration émises par le conseil d'administration de la Société le 22 juillet 2014, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum légal applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Lesdits bilan et déclaration, après avoir été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer le nom de la Société en "International Chemistry Association S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);
- d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour; et
- de procéder à une refonte totale des Statuts afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "International Chemistry Association S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La société pourra également fournir des services administratifs et de conseils à ses filiales.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quinze centimes d'euros (697.591,15.- EUR), représenté par sept mille (7.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Les gérants peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement “Gérants de Catégorie A” et “Gérants de Catégorie B”.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'ensemble des sept mille (7.000) parts sociales sont détenues par Monsieur José BAS PUIG, né le 12 décembre 1943 à Cardedeu (Espagne), demeurant au 26, Calle San Antoni E-08440 Cardedeu (Espagne).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des gérants à trois (3) et de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants de la Société:

1. Monsieur José BAS PUIG, prénommé.
2. Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg; et
3. Madame Haydée ZEBALLOS FONTAINE, employée privé, née le 29 juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

“La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B), la Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A, (ii) par la signature conjointe de deux Gérants de Catégorie B ou (iii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11 des Statuts."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. LAC/2014/35787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131911/236.

(140149624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Greenerco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 189.030.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 août 2014 que:

- Monsieur DONA DALLE ROSE Francesco Luigi Maria, directeur de sociétés, né le 05.03.1973 à Rome, demeurant 46, rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg est nommé administrateur unique et administrateur délégué de la société en remplacement de Monsieur Yves SCHMIT démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014133125/15.

(140150974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 26.760.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HSBC Fund Securities (Luxembourg) S.A. ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 18 juillet 2014:

- d'accepter la démission de Madame Brenda Petsche (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 1160 Luxembourg) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet immédiat

- d'accepter la démission de Madame Brenda Petsche (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 1160 Luxembourg) comme Déléguée à la Gestion Journalière.

Pour HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014133144/16.

(140151177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Live Nation Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.).**

Capital social: USD 8.905.581,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.449.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ticketmaster New Ventures Holdings, Inc., a Delaware corporation with registered office address at c/o Corporation Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104 Rodney Building, Wilmington, New Castle, 19810 Delaware, the United States of America and registered with the Department of the State of Delaware, Division of Corporations under number 2671568 (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 11, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler dated on March 6, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1009, on April 24th ,, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 16, 2014, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. to Live Nation Luxembourg HoldCo 1, S.à r.l..

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 4 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Live Nation Luxembourg HoldCo 1, S.à r.l.".”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of the present resolutions, have been estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ticketmaster New Ventures Holdings, Inc., une société du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104 Rodney Building, Wilmington, New Castle, 19810 Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 2671568 (ci-après l'«Associée Unique»), représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2014.

La procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. La comparante est l’Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.», constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Jean Seckler en date du 6 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009, le 24 avril 2008 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L’Associée Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé de changer le nom actuel de la Société de Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. en Live Nation Luxembourg HoldCo 1, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l’article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Live Nation Luxembourg HoldCo 1, S.à r.l.».

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle à raison des présentes, ont été estimés à huit cents Euros (EUR 800.-).

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu’en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 août 2014. Relation: ECH/2014/1528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130935/86.

(140148050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Famiantro Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.506.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131838/10.

(140149388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132500/10.

(140150490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Doosan Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique à l'assemblée générale du 30 juin 2014

1. Les mandats des administrateurs: Monsieur Key Sun Han, Monsieur Myong Dong Ryu, Monsieur Kwang Seob Jung, Monsieur Myeongho Jang, Monsieur Hyung Rak Chung et Monsieur Mark Allen ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

2. Le mandat de Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 juillet 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Pour extrait sincères et conformes

Pour Doosan Power Systems S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014133035/20.

(140151082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Zeta Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 232.851,99.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.310.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August,

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Zeta Holdings Luxembourg S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.310 and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 6, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1285 of May 20, 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt (the Chairman), who appoints herself as Scrutineer of the Meeting and who appoints Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt as Secretary of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the five million (5,000,000) shares, together representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of convening notices;

2. reduction of the nominal value of the existing shares from one USD cent (USD 0.01) to one-tenth USD cent (USD 0.001), without reducing the amount of the share capital so that the share capital be represented by fifty million (50,000,000) shares having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each;

3. creation of ten (10) classes of shares in the share capital of the Company as defined and with the rights and obligations as described in the amended articles of association to be adopted in item 8. below; creation of the share premium account in relation to such classes of shares; classification of the existing shares;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one United States Dollars and ninety-nine USD cents (USD 182,851.99) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty million (50,000,000) shares having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each, to the amount of two hundred thirty-two thousand two hundred fifty-one United States Dollars and ninety-nine USD cents (USD 232,851.99) by the issue of (i) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-five (872,445) class A shares, (ii) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (872,443) class B shares, (iii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class C shares, (iv) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class D shares, (v) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class E shares, (vi) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class F shares, (vii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class G shares, (viii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class H shares and (ix) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class I shares, all having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each;

5. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in cash;

6. Creation of an authorised share capital of the Company and authorisation to the Board to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital for a five years period and to limit or withdraw the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;

7. waiver of the shareholder's pre-emptive subscription rights in respect with the creation of an authorised share capital of the Company adopted in item 6. above, in accordance with the special report of the board of directors of the Company (the Special Report), for the purposes of Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended;

8. subsequent amendment and full restatement (without any change to the corporate object clause) of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

9. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of AlterDomus Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the above mentioned changes; and

10. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them, including full knowledge of the wording of the proposed amendments to the Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the existing shares from one USD cent (USD 0.01) to one-tenth USD cent (USD 0.001), without reducing the amount of the share capital, so that the share capital be represented by fifty million (50,000,000) shares having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each.

Third resolution

The Meeting resolves to create ten (10) classes of shares in the existing share capital of the Company, denominated Class A Share, Class B Share, Class C Share, Class D Share, Class E Share, Class F Share, Class G Share, Class H Share, Class I Share and the Management Shares, as defined and with the rights and obligations as described in the amended articles of association to be adopted in the eighth resolution below. The Meeting resolves to create a share premium account per class of shares.

The Meeting further resolves to classify the existing fifty million (50,000,000) shares having a par value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each as follows:

- (i) 25,000,000 class A shares;
- (ii) 25,000,000 class B shares;
- (iii) 0 class C shares;
- (iv) 0 class D shares;
- (v) 0 class E shares;
- (vi) 0 class F shares;

- (vii) 0 class G shares;
- (viii) 0 class H shares;
- (ix) 0 class I shares; and
- (x) 0 management shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one United States Dollars and ninety-nine USD cents (USD 182,851.99) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty million (50,000,000) shares having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each, to the amount of two hundred thirty-two thousand two hundred fifty-one United States Dollars and ninety-nine USD cents (USD 232,851.99) by the issue of (i) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-five (872,445) class A shares, (ii) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (872,443) class B shares, (iii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class C shares, (iv) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class D shares, (v) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class E shares, (vi) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class F shares, (vii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class G shares, (viii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class H shares and (ix) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class I shares, all having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows,

Subscription - Payment

Simul Investments LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies register of the Cayman Islands, under number CO-70954, duly represented by its general partner Simul Fund Advisors Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies register of the Cayman Islands, under number CO-275454, declares to subscribe to (i) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-five (872,445) class A shares, (ii) eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (872,443) class B shares, (iii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class C shares, (iv) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class D shares, (v) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class E shares, (vi) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class F shares, (vii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class G shares, (viii) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class H shares and (ix) twenty-five million eight hundred seventy-two thousand four hundred forty-three (25,872,443) class I shares having a nominal value of one-tenth USD cent (USD 0.001) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of five million seven hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-four US Dollars and fifty-eight cents (USD 5,749,824.58-) which shall be allocated as follows:

- (i) one hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one US Dollars and ninety-nine cents (USD 182,851.99-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) five million five hundred sixty-six thousand nine hundred seventy-two US Dollars and fifty-nine cents (USD 5,566,972.59-) to the share premium account linked to the class A shares.

The aggregate amount of five million seven hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-four US Dollars and fifty-eight cents (USD 5,749,824.58-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Meeting resolves to create an authorised share capital of the Company in the total amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000), represented by two billion shares having a par value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-) each and to authorise the Board to increase the share capital of the Company by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000), by the issue of one billion nine hundred ninety-one million nine hundred ninety-eight thousand one hundred twenty-four (1,991,998,124) new Class A to Class I Shares, having a nominal value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-); eight million one thousand eight hundred seventy-six (8,001,876) Management Shares, having a nominal value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-) within the limits of the authorised share capital for a five (5) years period and to limit or withdraw the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Seventh resolution

After having duly considered the Special Report prepared by the board of directors of the Company, for the purposes of Article 32-3(5) of the Law, the Meeting resolves to waive the shareholder's pre-emptive rights in respect with the above mentioned creation of an authorised share capital of the Company.

Eighth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Zeta Holdings Luxembourg S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two hundred thirty-two thousand eight hundred fifty-one United States dollars and ninety-nine USD-Cent (USD 232,851.99), represented by two hundred thirty-two million eight hundred fifty-one thousand nine hundred eighty-nine (232,851,989) shares, having a nominal value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-) each divided into:

- (i) 25,872,445 class A shares (collectively the Class A Shares and individually a Class A Share);
- (ii) 25,872,443 class B shares (collectively the Class B Shares and individually a Class B Share);
- (iii) 25,872,443 class C shares (collectively the Class C Shares and individually a Class C Share);
- (iv) 25,872,443 class D shares (collectively the Class D Shares and individually a Class D Share);

- (v) 25,872,443 class E shares (collectively the Class E Shares and individually a Class E Share);
- (vi) 25,872,443 class F shares (collectively the Class F Shares and individually a Class F Share);
- (vii) 25,872,443 class G shares (collectively the Class G Shares and individually a Class G Share);
- (viii) 25,872,443 class H shares (collectively the Class H Shares and individually a Class H Share); and
- (ix) 25,872,443 class I shares (collectively the Class I Shares and individually a Class I Share).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and any Management Shares in the share capital of the Company from time to time (if and when issued) are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually a Share.

5.2. The Shares are in registered form.

5.3. The Company may separately record share premium for each class of Shares and may establish share premium accounts, for the exclusive benefit of the holders of Shares of the applicable class, bearing the same letter as the corresponding Shares (the Share Premium Account). Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.4. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision of the Shareholders may, but need not, specify that the allocation of any amount is contributed by, and is linked to, the contributor.

5.5. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.6. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in reverse alphabetical order (starting with the class I).

5.7. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.8. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total amount to be paid as redemption price for the Shares so redeemed (as determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with article 16 of the Articles) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.9. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 16. of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to net profits according to article 16. of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 16. of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of article 16. of the Articles);

P = any freely distributable reserves attributable to the classes of Shares, to the extent these do not consist of net profits;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share to be paid to the shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

5.10. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed notarial deed enabling the Board to do so, to:

(i) increase the current share capital by an amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000), by the issue of:

a. one billion nine hundred ninety-one million nine hundred ninety-eight thousand one hundred twenty-four (1,991,998,124) new Class A to Class I Shares, having a nominal value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-); and

b. eight million one thousand eight hundred seventy-six (8,001,876) Management Shares, having a nominal value of one-tenth USD-Cent (USD 0.001-).

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each Share capital increase by way of a notarial deed and amend the Share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share. No owner shall hold less than ten (10) Shares.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer.

6.6. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

Art. 7. Temporary inalienability of the Shares.

7.1. Definitions:

For the purposes of this article, and of these Articles in general, the following terms and expressions shall have the following meaning:

"Simul Investments LP" means an exempted limited partnership existing under the name Simul Investments LP, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies register of the Cayman Islands, under number CO-70954.

"Simul Investments LP Entity" means:

(i) Simul Investments LP,

(ii) Any Entity managed and controlled by Simul Investments LP (the Simul Investments LP Subsidiaries); and

(iii) Any Entity managed and controlled by the Simul Investments LP Subsidiaries;

excluding other holding companies of Simul Investments LP Subsidiaries.

"Control", "Controlled" and "Controlling" mean, in respect of an Entity, (i) which holds 50% of the capital and voting rights of such Entity, (ii) direct or cause the direction, through its voting rights, the decisions of such Entity directly or indirectly, or (iii) has the power to appoint or remove the majority of the members of the management or supervisory bodies.

An "Entity" means any legal entity, partnership, economic interest group, collective investment funds or other investment funds, limited partnership or any other entity, with or without legal personality, based in Luxembourg or abroad;

The "Group" means Zeta Holdings Luxembourg S.A. and the Entities it Controls;

A "Transfer" means any transfer, contribution, transmission or change (of ownership), including transfer of ownership right or division right, of any kind and for whatever reason, also by way of a donation, either subject to payment or free of charge, merger, capital contribution or demerger, and even though the transfer would have occurred by individual waiver of preferential subscription right or allocation in favour of designated persons, public auction or by a court decision or the transfer of property would have been delayed, as well as any pledge; for the purposes of these Articles, "Share Transfer" shall include the transfer of property, bare ownership, usufruct (including croupier agreements) or of any other right attached to the shares, including any voting right or right to receive dividend, or any property division; the verb "Transfer" shall be construed accordingly;

A “Security” means any Share of the Company, as well as any security that, immediately or in the future, gives access to the share capital of the Company.

A “Class A or M Security” means any Class A Share or any Management Share of the Company then in issue, as well as any security that, immediately or in the future, gives access to the Class A Shares or to the Management Shares of the Company.

A “Class B to I Security” means any Class B to Class I Share of the Company, as well as any security that, immediately or in the future, gives access to the Class B to Class I Shares of the Company.

7.2. Inalienability

Class B to I Securities of the Company may not be Transferred before 31 December 2022.

Class A or M Securities of the Company may not be Transferred before 31 December 2022, except for the Permitted Transfers as set out in article 7.3 hereinafter.

Before any sale of Class A Securities to third parties by the majority shareholder of the Company, the shareholders of the Company have to redeem and cancel all outstanding Class B to I Shares of the Company.

7.3. Permitted Transfers

Notwithstanding the foregoing, the inalienability of Class A or M Securities shall not apply to the following Transfers (the Permitted Transfers) it being however understood that said Transfers shall have been notified in advance (with the information provided for by article 8.2 hereunder) by the transferor to the Company and its Shareholders:

- (i) any Transfer by or to a Simul Investments LP Entity;
- (ii) any Transfer done with the prior written consent of Simul Investments LP.

7.4. Nullity

Any Security Transfer made in breach of the provisions of this article 7 is null and void.

Art. 8. Approval Clause.

8.1. Principles

For any Transfer of Class A or M Securities of the Company after the expiry of the inalienability period provided for under article 7.2, except for the Permitted Transfers under article 7.3, a procedure of approval by Simul Investments LP of any Transfers of Class A or M Securities of the Company by a minority Shareholder of the Company to any person (legal entity or individual, Shareholder of the Company or not) is hereby implemented.

8.2. Procedure

Any minority Shareholder of the Company willing to Transfer any Class A or M Securities of the Company (a Transferor) (other than a Permitted Transfer) shall notify Simul Investments LP of its intention to Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt or by hand delivery against receipt and shall specify:

- (i) the name and address (registered office) of the proposed transferee(s) (together the Proposed Transferee), the identity of the person(s) directly and ultimately controlling (if such information is known by the Transferor) the Proposed Transferee (if not an individual);
 - (ii) the number of Class A or M Securities to be Transferred (the Transferred Class A or M Securities) by the Transferor;
 - (iii) the offered price of the Transferred Class A or M Securities (and, as the case may be, the conditions of price adjustment or reimbursement) and the payment conditions on which the Transfer shall be made;
 - (iv) the other terms and conditions of the proposed operation, such as guarantees; and
 - (v) the financial or capital links (or any other common interests) existing, directly or indirectly, as the case may be, between the Transferor and the Proposed Transferee;
- such notice being hereinafter referred to as the Transfer Notice.

8.3. Approval

The decision on the request for approval shall be made by Simul Investments LP within thirty (30) days of the receipt by Simul Investments LP of the Transfer Notice.

The decision on the request for approval needs not be justified and, in case of refusal, may not give rise to any claim.

The Transferor shall be notified of the decision by registered letter with acknowledgement of receipt or by hand delivery against receipt. The absence of reply within the relevant period as provided above is equivalent to a refusal.

In case of approval, the Transfer shall be executed with the Proposed Transferee upon delivery of the supporting documents to the Company within fifteen (15) days of the notification of the decision made by Simul Investments LP. Unless the transfer is performed within fifteen (15) days, the Transferor shall be deemed to have renounced the transfer and may not claim the approval decision.

In case of refusal, the Transferor will not be entitled to effect the proposed Transfer.

In case the Transferor would not renounce the proposed Transfer, the Company will have the right (but not the obligation), within thirty (30) days of the refusal of the approval to have the Transferred Class A or M Securities acquired either by one or several Shareholders (including Simul Investments LP), or by one or several third parties or by the

Company on the same terms and conditions as provided to the Proposed Transferee. Where Transferred Class A or M Securities are repurchased by the Company, the Company must transfer them within the next six (6) months or cancel them.

Where Transferred Class A or M Securities are acquired by Shareholders or third parties, Simul Investments LP shall notify the name, first name, address et domicile or name and registered office, as applicable, of the buyer(s) to the Transferor.

The Transfer to the buyer(s) is executed by the registration of the Transfer of Class A or M Securities in the register of the Company and the signature of the Transferor is not required.

At any time after the refusal of approval but before the closing of the transfer, the Transferor may renounce its proposed Transfer.

8.4. Nullity

Any Transfer of Class A or M Securities made in breach of the provisions of this article 8 shall be null and void.

8.5. Suppression

This article 8 is suppressed by operation of law in case of a decision of the General Meeting of Shareholders in favour of the transformation of the Company or the merger by absorption of the Company by another company.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

9.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if

the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole director.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

10.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 11. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return

the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 13. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

14.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

Art. 15. Auditors.

15.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

15.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. After the allocation to the Legal Reserve, the holder(s) of each class of Shares, then in issue, shall have the right, as a class, to receive out of the annual profits of the Company available for distribution, a preferential return equal to a certain percentage from 1% to 10% of the aggregate nominal value of the Shares composing the respective class such that:

- (a) the holder(s) of the Management Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Management Shares;
- (b) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class I Shares;
- (c) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class H Shares;
- (d) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class G Shares;
- (e) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class F Shares;
- (f) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class E Shares;

(g) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class D Shares;

(h) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class C Shares;

(i) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class B Shares; and

(j) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class A Shares.

16.3 After the allocation of the preferential return on the Shares of Class A to I and on the Management Shares pursuant to article 16.2, an amount equal to the amount of the total initial contributions of capital (whether nominal value or share premium) (the Amount) by the holder(s) of Shares of Class A to I will exclusively be allocated to the first available class of shares of the Shares Class A to I (starting first with Class I then Class H etc.) until the Amount has been repaid by way of profit distribution or redemption on the total number of Shares of Class A to I.

16.4 After the allocation of the preferential return on the Shares of Class A to I and on the Management Shares pursuant to article 16.2 and after the allocation of the return on the Shares of Class A to I pursuant to article 16.3, the profit entitlement for the Management Shares shall be equal to the Company's annual net profits times the aggregate number of Management Shares divided by the aggregate number of the first class of Shares in alphabetical order in existence plus the aggregate number of Management Shares.

16.5 After the allocation pursuant to article 16.2, 16.3 and 16.4, the profit entitlement shall be allocated to the first class of Shares in reverse alphabetical order in existence, starting from Class I Shares (then if no Class I Shares remain in existence, the allocation under this article shall start with the Class H Shares as long as they are in existence, and so forth until only the Class A Shares and the Management Shares are outstanding).

16.6 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders as follows:

(i) Firstly, to the extent not previously distributed, to the holders of Class A Shares to Class I Shares pro rata to their shareholding in the relevant class of Shares as repayment of all contributions of capital (whether nominal or share premium) made by them on the Class A Shares to Class I Shares respectively;

(ii) Secondly, to the extent not previously distributed, to the holders of Management Shares pro rata to their shareholding in the Management Shares as repayment of all contributions of capital (whether nominal or share premium) made by them on the Management Shares;

(iii) Thirdly, to the holders of the Shares, pro rata to the aggregate amount of (i) the nominal value of the Shares held by them and (ii) the Share Premium allocable to such Shares.

18. Preferential Payment to Class A to M Shareholders. In case of the following events, the liquidation waterfall as described in section VI. Of these Articles shall also apply:

(i) a merger or consolidation or share exchange in which

1) the Company is a constituent party or;

2) a subsidiary of the Company is a constituent party and the Company issues shares of its share capital pursuant to such merger or consolidation, except any such merger or consolidation involving the Company or a subsidiary in which the shares of the Company outstanding immediately prior to such merger or consolidation continue to represent, or are converted into or exchanged for shares that represent, immediately following such merger or consolidation, at least a majority, by voting power, of the share capital of (i) the surviving or resulting company or (ii) if the surviving or resulting

company is a wholly owned subsidiary of another company immediately following such merger or consolidation, the parent company of such surviving or resulting company; or

(ii) the sale, lease, transfer, exclusive license or other disposition, in a single transaction or series of related transactions, by the shareholders of the Company of all or substantially all the shares of the Company.

19. General provision.

19.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Ninth resolution

The Meeting resolves to update the shareholder's register of the Company in order to reflect the above mentioned amendments and power is given to any manager of the Company and to any employee of AlterDomus Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes into the shareholders' register.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand four hundred Euro (EUR 3.400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour d'août.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Zeta Holdings Luxembourg S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.310 et disposant d'un capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 6 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 le 20 mai 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt (le Président),

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en tant que Secrétaire de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés lors de la présente Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont démontrées sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal;

II. tel que démontré sur la liste de présence, les cinq millions (5.000.000) d'actions, ensemble représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées lors de la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur les points de l'ordre du jour auxquels les participants ont préalablement eu connaissance;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. diminution de la valeur nominale des actions existantes d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à un millième de dollar américain (USD 0,001), sans diminuer le montant du capital social de sorte que le capital social soit représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune;
3. création de dix (10) classes d'actions dans le capital social de la Société telles que définies et dont les droits et obligations sont mentionnés dans les statuts reformulés devant être adoptés au point 8. ci-dessous; création d'un compte de prime d'émission en lien avec lesdites classes d'actions; classification des actions existantes;
4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 182.851,99) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, à deux cent trente-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 232.851,99) par l'émission de (i) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-cinq (872.445) actions de classe A, (ii) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (872.443) actions de classe B, (iii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe C, (iv) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe D, (v) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe E, (vi) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe F, (vii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe G, (viii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe H et (ix) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe I, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune;
5. souscription à et libération des actions nouvellement émises telles que mentionnées au point 4. ci-dessus par un apport en numéraire;
6. création d'un capital social autorisé de la Société et autorisation octroyée au Conseil d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé pour une durée de cinq ans et de limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions en contrepartie d'un paiement en numéraire;
7. renonciation aux droits de préemption de souscription des actionnaires en lien avec la création d'un capital social autorisé de la Société devant être adopté au point 6. ci-dessus, conformément à un rapport spécial du conseil d'administration de la Société (le Rapport Spécial), pour les besoins de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
8. modification subséquente et refonte complète (sans modifier la clause relative à l'objet social) des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;
9. modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tout administrateur de la Société et à tout employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux modifications ci-dessus; et
10. divers.

Ces faits ayant été présentés et reconnus exacts par l'Assemblée, après que ce qui précède ait été discuté et approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée lors de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué, notamment une parfaite connaissance du libellé des modifications proposées à porter aux Statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des actions existantes d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à un millième de dollar américain (USD 0,001), sans diminuer le montant du capital social de sorte que le capital social soit représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) classes d'actions dans le capital social existant de la Société, sous la dénomination d'Action de Classe A, Action de Classe B, Action de Classe C, Action de Classe D, Action de Classe E, Action de Classe

F, Action de Classe G, Action de Classe H, Action de Classe I et Actions de Gestion, telles que définies et ayant les droits et obligations tels que mentionnés dans les statuts reformulés devant être adoptés dans la huitième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide de créer un compte de prime d'émission pour chaque classe d'actions.

L'Assemblée décide en outre de classer les cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune comme suit:

- (i) 25.000.000 actions de classe A;
- (ii) 25.000.000 actions de classe B;
- (iii) 0 action de classe C;
- (iv) 0 action de classe D;
- (v) 0 action de classe E;
- (vi) 0 action de classe F;
- (vii) 0 action de classe G;
- (viii) 0 action de classe H;
- (ix) 0 action de classe I; et
- (x) 0 action de gestion.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 182.851,99) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune, à deux cent trente-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 232.851,99) par l'émission de (i) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-cinq (872.445) actions de classe A, (ii) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (872.443) actions de classe B, (iii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe C, (iv) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe D, (v) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe E, (vi) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe F, (vii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe G, (viii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe H et (ix) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe I, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Simul Investments LP, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) constituée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro CO-70954, dûment représentée par son actionnaire commandité Simul Fund Advisors Ltd, une limited company constituée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro CO-275454, déclare souscrire à (i) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-cinq (872.445) actions de classe A, (ii) huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (872.443) actions de classe B, (iii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe C, (iv) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe D, (v) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe E, (vi) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe F, (vii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe G, (viii) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe H et (ix) vingt-cinq millions huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-trois (25.872.443) actions de classe I ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions sept cent quarante-neuf mille huit cent vingt-quatre dollars américains et cinquante-huit centimes (USD 5.749.824,58) qui sera affecté comme suit:

- (i) cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante et un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 182.851,99) au compte nominal de capital social de la Société; et
- (ii) cinq millions cinq cent soixante-six mille neuf cent soixante-douze dollars américains et cinquante-neuf centimes (USD 5.566.972,59) au compte de prime d'émission relié aux actions de classe A.

Le montant total de cinq millions sept cent quarante-neuf mille huit cent vingt-quatre dollars américains et cinquante-huit centimes (USD 5.749.824,58) est à la disposition de la Société dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital social autorisé de la Société d'un montant total de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000), représenté par deux milliards (2.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune et d'autoriser le Conseil d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000), par l'émission d'un milliard neuf cent quatre-vingt-onze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-quatre (1.991.998.124) nouvelles Actions de Classe A à Actions de Classe I, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001); huit millions mille huit cent soixante-seize (8.001.876) Action de Gestion, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) dans les limites du capital social autorisé pour une durée de cinq (5) ans et de limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions en contrepartie d'un paiement en numéraire.

Septième résolution

Après avoir dûment examiné le Rapport Spécial préparé par le conseil d'administration de la Société pour les besoins de l'article 32-3 (5) de la Loi, l'Assemblée décide de renoncer aux droits de préemption de souscription des actionnaires en lien avec la création d'un capital social autorisé de la Société mentionné ci-dessus.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et reformuler complètement les Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Zeta Holdings Luxembourg S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux, et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent trente-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 232.851,99) représenté par deux cent trente-deux millions huit cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-neuf (232.851.989) actions, ayant une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001) chacune divisées en:

- (i) 25.872.445 actions de classe A (collectivement les Actions de Classe A et chacune, une Action de Classe A);
- (ii) 25.872.443 actions de classe B (collectivement les Actions de Classe B et chacune, une Action de Classe B);
- (iii) 25.872.443 actions de classe C (collectivement les Actions de Classe C et chacune, une Action de Classe C);
- (iv) 25.872.443 actions de classe D (collectivement les Actions de Classe D et chacune, une Action de Classe D);
- (v) 25.872.443 actions de classe E (collectivement les Actions de Classe E et chacune, une Action de Classe E);
- (vi) 25.872.443 actions de classe F (collectivement les Actions de Classe F et chacune, une Action de Classe F);
- (vii) 25.872.443 actions de classe G (collectivement les Actions de Classe G et chacune, une Action de Classe G);
- (viii) 25.872.443 actions de classe H (collectivement les Actions de Classe H et chacune, une Action de Classe H); et
- (ix) 25.872.443 actions de classe I (collectivement les Actions de Classe I et chacune, une Action de Classe I).

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et toute Action de Gestion émise dans le temps dans le capital social de la Société (si et lorsqu'émisses) sont ci-après collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Les actions sont sous forme nominative.

5.3 La Société peut comptabiliser, de façon distincte, une prime d'émission pour chaque classe d'Actions et peut établir des comptes de prime d'émission, au bénéfice exclusif des détenteurs d'Actions de la classe concernée de la même lettre que les Actions concernées (le Compte de Prime d'Emission). Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission sont prises par le (les) Actionnaire(s) sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sous aucune limitation, accepter des apports en capital ou toute autre apport sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut décider d'affecter l'apport à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation desdits comptes sont prises par le (les) Actionnaire(s) sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin de lever tout doute, toute décision des Actionnaires peut, mais ne doit pas nécessairement, précisée que l'affectation de tout montant est apportée par, et est liée à l'apporteur.

5.5 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.6 Toutes les Actions sont rachetables dans les conditions et les modalités suivantes (aux fins des présents Statuts «rachetable» signifie que les Actions sont rachetées et annulées). La Société notifie les détenteurs des Actions avant tout rachat. Les rachats sont réalisés à l'initiative de la Société, à l'exclusion toute demande des détenteurs d'Actions, et pour une ou plusieurs classes d'Actions dans leur intégralité (par le rachat et l'annulation de toutes les actions en circulation dans ladite (lesdites) classe(s)). Dans le cas de rachat de classes d'Actions, ledit rachat est réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant pas la classe d'action I).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat d'une classe d'Actions, ladite classe d'Actions donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention au sein de ladite classe, au Montant Disponible et les détenteurs d'actions de la classe d'Actions rachetée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de la classe concernée qu'ils détiennent et qui est rachetée.

5.8 La Valeur d'Annulation Par Action est calculée en divisant le montant total dû au titre de prix de rachat pour les Actions ainsi rachetées (déterminé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément à l'article 16 des présents Statuts) par le nombre d'Actions en circulation au sein de la classe d'Actions à racheter.

5.9 La Valeur d'Annulation Par Action devient exigible et est due par la Société lors du rachat des Actions de la classe d'Actions concernée.

Aux fins du présent article 5, les termes ci-après ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie, en lien avec les Actions, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions (déterminés conformément à l'article 16. des présents Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit aux bénéfices nets conformément à l'article 16. des présents Statuts, augmenté (i) de toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et celui de la réduction de la réserve légale relatifs aux Actions à annuler dans la mesure où ils représentent des montants disponibles au sens de la loi, mais réduit par (i) toutes

pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences légales ou Statutaires, chaque fois ainsi que définient dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour lever tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + PR)$$

Par lequel:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément à l'article 16. des Statuts (y compris les bénéfices reportés déterminés pour la classe d'Actions concernée conformément aux stipulations de l'article 16. des Statuts);

R = toute réserve librement distribuable attribuables aux classes d'Actions, dans la mesure où elle ne consiste pas en des bénéfices nets;

RC = le montant de la réduction de capital social et celui de la réduction de réserve légale relatifs aux Actions à annuler dans la mesure où ils représentent des montants disponibles au sens de la loi;

P = les pertes (y compris les pertes reportées);

PR = toutes sommes à placer en réserve conformément aux exigences légales ou Statutaires.

La Valeur d'Annulation Par Action signifie le montant d'annulation par Action dû aux actionnaires.

Les Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée.

La Date de Compte Intérimaire signifie la date qui se situe au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions concernée.

5.10 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(iii) augmenter le capital social existant, à hauteur de deux millions de dollars américains (USD 2.000.000), par l'émission de

1) un milliard neuf cent quatre-vingt-onze million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-quatre (1.991.998.124) nouvelles Actions de Classe A à I, d'une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001); et

2) huit million mille huit cent soixante-seize (8.001.876) Actions de Gestion, d'une valeur nominale d'un millième de dollar américain (USD 0,001).

(iv) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(v) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. Aucun propriétaire ne détiendra moins de dix (10) Actions.

6.2. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'Action s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de cession, valablement datée et signée:

(vi) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(vii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'Action.

6.5. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Inaliénabilité temporaire des Actions.

7.1 Définitions:

Aux fins du présent article et plus généralement des présents Statuts, les termes et expressions ci-après ont la signification suivante:

«Simul Investments LP» désigne un limited partnership (société en commandite) constitué sous le nom de Simul Investments LP, régi par le droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 1008 Willow House, Cricket Square, KY1-1001, Grand Cayman, les Iles Caïmans immatriculé auprès du registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CO-70954.

«Entité Simul Investments LP» désigne:

(i) Simul Investments LP;

(ii) toute Entité gérée ou contrôlée par Simul Investments LP (les Filiales Simul Investments LP) et;

(iii) toute Entité gérée ou contrôlée par les Filiales Simul Investments LP;

à l'exclusion d'autres sociétés de détentions des Filiales Simul Investments LP.

«Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant» signifient, pour une Entité celui qui, (i) détient 50% du capital et des droits de vote de ladite Entité, (ii) par ses droits de vote, contrôle ou influe sur l'orientation des décisions de ladite Entité de façon directe ou indirecte, ou (iii) a le pouvoir de nommer et révoquer la majorité des membres des organes de gestion et de surveillance.

Une «Entité» désigne toute personne morale, tout partenariat, tout groupement d'intérêt économique, tout organisme de placement collectif ou tout autre fonds d'investissement, tout limited partnership (société en commandite) ou toute autre entité, avec ou dépourvue de personnalité juridique, basé(e) à Luxembourg ou à l'étranger.

Le «Groupe» désigne Zeta Holdings Luxembourg S.A. et les Entités qu'elle contrôle.

Une «Cession» signifie toute cession, apport, transmission, ou changement (de propriété), y compris le transfert du droit de propriété ou de tout démembrement du droit de propriété, de toute nature et pour quelque raison que ce soit, y compris par donation, à titre onéreux ou à titre gratuit, fusion, apport en capital ou scission et même si la cession avait été réalisée par une renonciation individuelle du droit préférentiel de souscription ou l'affectation au profit de personnes désignées, enchères publiques, par la décision d'un tribunal ou si le transfert de propriété avait été retardé; ainsi que tout nantissement. Aux fins des présents Statuts «Cession d'Action» englobe le transfert de propriété, de nue-propriété, d'usufruit (y compris les conventions de croupiers) ou tout autre droit attaché aux actions, y compris tout droit de vote ou le droit de percevoir des dividendes, ou tout démembrement du droit de propriété, le terme «Céder» est interprété en conséquence.

Un «Titre» signifie toute Action de la Société, ainsi que tout titre qui, dans l'immédiat ou dans le futur donne accès au capital social de la Société.

Un «Titre de Classe A ou de Classe M» signifie toute Action de Classe A ou toute Action de Gestion de la Société alors en circulation, ainsi que tout titre qui, dans l'immédiat ou dans le futur donne accès aux Actions de Classe A ou aux Actions de Gestion de la Société.

Un «Titre de Classe B à I» signifie toute Action de Classe B à I de la Société, ainsi que tout titre qui, dans l'immédiat ou dans le futur donne accès aux Actions de Classe B à I de la Société.

7.2. Inaliénabilité

Les Titres de Classe B à I de la Société ne peuvent être Cédés préalablement au 31 décembre 2022.

Les Titres de Classe A ou de Classe M de la Société ne peuvent être Cédés préalablement au 31 décembre 2022, à l'exception des Cessions Autorisées prévues à l'article 7.3 ci-dessous.

Avant toute vente au profit de tiers de Titre de Classe A par la majorité des actionnaires de la Société, les actionnaires de la Société doivent racheter et annuler les Actions de Classe B à I en circulation de la Société.

7.3. Cessions Autorisées

Nonobstant ce qui précède, l'inaliénabilité des Titres de Classe A ou de Classe M ne s'applique pas aux Cessions suivantes (les Cessions Autorisées), il est cependant entendu que lesdites Cessions doivent être notifiées par le cédant à la Société et à ses Actionnaires par avance (avec les informations prévues par l'article 8.2 ci-dessous):

- (i) toute Cession par ou à une Entité Simul Investments LP;
- (ii) toute Cession réalisée avec l'accord écrit préalable de Simul Investments LP.

7.4. Nullité

Toute Cession de Titre réalisée en violation des stipulations du présent article 7 sont nulles et non-avenues.

Art. 8. Clause d'Agrément.

8.1. Principe

Pour toute Cession de Titres de Classe A ou de Classe M de la Société intervenant à l'expiration de la période d'inaliénabilité prévue à l'article 7.2, à l'exception des Cessions Autorisées au sens de l'article 7.3, une procédure d'agrément par Simul Investments LP de toute Cession de Titres de Classe A ou de Classe M de la Société par un Actionnaire minoritaire de la Société au profit de toute personne (personne morale ou personne physique, Actionnaire ou non de la Société) est mise en oeuvre par les présentes.

8.2. Procédure

Tout Actionnaire minoritaire de la Société envisageant de Céder tout Titre de Classe A ou de Classe M de la Société (le Cédant) (autre qu'un Cédant Autorisé) notifie Simul Investments LP de sa volonté de Céder par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en mains propres contre récépissé et précise:

- (i) le nom et l'adresse (siège social) du(des) cessionnaire(s) proposé(s) (ensemble le Cessionnaire Proposé), l'identité de la(des) personne(s) contrôlant directement et indirectement (si une telle information est connue du Cédant) le Cessionnaire Proposé (s'il ne s'agit pas d'une personne physique);
- (ii) le nombre de Titres de Classe A ou de Classe M à Céder (les Titres de Classe A ou de Classe M Cédés) par le Cédant;
- (iii) le prix offert pour les Titres de Classe A ou de Classe M Cédés (et, le cas échéant les conditions d'ajustement ou de remboursement du prix) ainsi que les conditions de paiement auxquelles la Cession est soumise;

- (iv) les autres conditions de l'opération envisagée, comme les garanties; et
- (v) les liens capitalistiques ou financiers (ou tout autre intérêt commun) existant, directement ou indirectement, le cas échéant, entre le Cédant et le Cessionnaire Autorisé;

ladite notification est ci-après désignée la Notification de Cession.

8.3. Agrément

La décision relative à la demande d'agrément est prise par Simul Investments LP dans les trente (30) jours qui suivent la réception de la Notification de Cession par celui-ci.

La décision relative à la demande d'agrément ne doit pas être justifiée et, en cas de refus, ne donne pas droit à réclamation.

Le Cédant est notifié de la décision par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en mains propres contre récépissé. L'absence de réponse endéans le délai imparti tel qu'il est précisé ci-dessus équivaut à un refus.

En cas d'agrément, la Cession au profit du Cessionnaire Proposé est signée sur livraison des documents de support à la Société dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de la décision par Simul Investments LP. A moins que la cession ne soit réalisée dans les quinze (15) jours, le Cédant sera réputé avoir renoncé à la cession et ne pourra pas faire valoir la décision d'agrément.

En cas de refus, le Cédant ne sera pas autorisé à poursuivre la Cession proposée.

Dans le cas où le Cédant ne renonçait pas à la Cession proposée, la Société sera autorisée (sans y être contrainte), dans les trente (30) jours qui suivent le refus d'agrément à consentir l'acquisition des Titres de Classe A ou de Classe M Cédés soit par un ou plusieurs Actionnaires (y compris Simul Investments LP), soit par un ou plusieurs tiers, soit par la Société dans des conditions identiques à celles offertes au Cessionnaire Proposé. Lorsque les Titres de Classe A ou de Classe M Cédés sont rachetés par la Société, celle-ci doit les céder dans un délai de six (6) mois ou les annuler.

Lorsque les Titres de Classe A ou de Classe M Cédés sont achetés par des Actionnaires ou par des tiers, Simul Investments LP doit alors notifier le Cédant des nom, prénom, adresse, et domicile, ou selon le cas des nom et siège social du (des) acheteur(s).

La Cession au profit du (des) acheteur(s) s'opère par l'inscription de la Cession des Titres de Classe A ou de Classe M dans le registre de la Société et la signature du Cédant n'est pas exigée.

A tout moment intervenant après le refus d'agrément mais avant l'accomplissement de la cession, le Cédant est autorisé à renoncer sa Cession proposée.

8.4. Nullité

Toute Cession de Titre de Classe A ou de Classe M réalisée en violation des stipulations du présent article 8 sont nulles et non-avenues.

8.5. Suppression

Le présent article 8 est supprimé par effet de la loi dans l'hypothèse où une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires est prise en faveur de la restructuration de la Société ou de la fusion par absorption de la Société par une autre société.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Composition du conseil d'administration.

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où l'Assemblée Générale ait nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de tout administrateur de classe A et de tout administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Administrateur unique.

10.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

10.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exigent le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 13. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Suite à l'affectation à la Réserve Légale, le(s) détenteur(s) de toute classe d'Actions alors en circulation est (sont) autorisé(s) à recevoir, à partir du bénéfice annuel de la Société disponible à la distribution, un dividende préférentiel égal à un certain pourcentage se situant entre 1% à 10% de la valeur nominale totale des Actions contenues dans les classes respectives de sorte que:

(a) le (les) détenteur(s) des Actions de Gestion est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 1% de la valeur nominal des Actions de Gestion;

(b) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe I est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 2% de la valeur nominal des Actions de Classe I;

(c) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe H est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 3% de la valeur nominal des Actions de Classe H;

(d) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe G est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 4% de la valeur nominal des Actions de Classe G;

(e) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe F est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 5% de la valeur nominal des Actions de Classe F;

(f) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe E est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 6% de la valeur nominal des Actions de Classe E;

(g) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe D est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 7% de la valeur nominal des Actions de Classe D;

(h) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe C est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 8% de la valeur nominal des Actions de Classe C;

(i) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe B est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 9% de la valeur nominal des Actions de Classe B; et

(j) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe A est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende égal à 10% de la valeur nominal des Actions de Classe A.

16.3. Suite à l'affectation du dividende préférentiel au titre des Actions de Classe A à I et au titre des Actions de Gestion conformément à l'article 16.2, un montant égal au montant de la totalité des apports initiaux au capital social (que ce soit au titre de la valeur nominale ou de la prime d'émission) (le Montant) par le (les) détenteur(s) des Actions de Classe A à I, sera affecté exclusivement à la première classe d'actions disponible des Actions de Classe A à I (en commençant dans un premier temps par les Actions de Classe I, puis les Actions de Classe H, etc.) jusqu'à ce que le Montant soit remboursé par voie de distribution de bénéfice ou de rachat du nombre total des Actions de Classe A à I.

16.4. Suite à l'affectation du dividende préférentiel au titre des Actions de Classe A à I et au titre des Actions de Gestion conformément à l'article 16.2, et suite à l'affectation du rendement au titre des Actions de Classe A à I conformément à l'article 16.3, les Actions de Gestion ont droit à un bénéfice égal aux bénéfices nets annuels de la Société multiplié par le nombre total d'Actions de Gestion divisé par le nombre total de la première classe d'Actions existantes, dans l'ordre alphabétique, plus le nombre total d'Actions de Gestion.

16.5. Suite aux affectations prévues aux articles 16.2, 16.3 et 16.4, le droit aux bénéfices est affecté à la première classe d'Actions existantes dans l'ordre alphabétique inversé, en commençant dans un premier temps par les Actions de Classe I (aussi, si aucune Action de Classe I n'existe, l'affectation au titre du présent article débute avec les Actions de Classe H aussi longtemps qu'elles existent et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Actions de Classe A et les Actions de Gestion ne demeurent en circulation).

16.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, (s'il y en a un), est distribué aux actionnaires de la manière suivante:

(i) Dans un premier temps, dans la mesure où ils n'ont pas été précédemment distribués, aux détenteurs d'Actions de Classe A à I proportionnellement à leur participation dans chaque classe d'Actions concernée, comme remboursement de tous les apports au capital (que ce soit au titre de la valeur nominale ou de la prime d'émission) réalisés par eux au titre des Actions de Classe A à I respectivement;

(ii) Dans un second temps, dans la mesure où ils n'ont pas été précédemment distribués, aux détenteurs des Actions de Gestion proportionnellement à leur détention d'Actions de Gestion comme remboursement de tous les apports au capital (que ce soit au titre de la valeur nominale ou de la prime d'émission) réalisés par eux au titre des Actions de Gestion.

(iii) Dans un troisième temps, aux détenteurs des Actions, proportionnellement au montant total (i) de la valeur nominale des Actions qu'ils détiennent et (ii) de la Prime d'Émission reliée auxdites Actions.

18. Paiement préférentiel aux Actionnaires de Classe A aux Actionnaires M. Dans le cas de la survenance des événements suivants, le paiement en cascade lié au boni de liquidation décrit à la section VI des présents Statuts s'applique également:

(i) à une fusion ou à un regroupement ou à un échange d'action au titre duquel:

1) la Société est une partie prenante ou;

2) une filiale de la Société est une partie prenante et la que Société émet des actions de son capital suite à ladite fusion ou audit regroupement, sauf toute fusion ou tout regroupement impliquant la Société ou une filiale dans laquelle les actions de la Société en circulation immédiatement avant ladite fusion ou ledit regroupement continuent de représenter ou sont converties en ou échangées avec des actions qui, immédiatement après ladite fusion ou ledit regroupement, au moins la majorité, par leur droit de vote, du capital social de (i) la société survivante ou de la société issue de ladite fusion ou dudit regroupement ou (ii) si la société survivante ou la société issue de ladite fusion ou dudit regroupement est une filiale détenue dans son intégralité par une autre société immédiatement après ladite fusion ou ledit regroupement, la société du même groupe de la société survivante ou de la société issue de la fusion ou du regroupement; ou

(ii) à la vente, la location, la cession, la licence exclusive ou autre acte de disposition par les actionnaires de la Société, dans le cadre d'une opération unique ou une série d'opérations associées, de tout ou d'une partie substantielle des actions de la Société.

19. Dispositions générales.

19.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus et donne pouvoir à tout administrateur de la Société et à tout employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires.

138720

Estimation des frais

Le montant total des frais, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte est estimé à environ trois mille quatre cents Euros (EUR 3.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié a été passé à Grevenmacher, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Jacques CASTEL.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2014. Relation: ECH/2014/1576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137554/1283.

(140156561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Software Development Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 53.745.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014137508/10.

(140156043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Barclays Bedivere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.841.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 27 août 2014, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Huckle

Prénom(s): Jonathan Mark

Née le: 21 décembre 1973

à Barcelona

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 27 août 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014138638/24.

(140155171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.
